



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 juin 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 24 Mai 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 10 Juin 1996

**Convention**

**Ville de Niort / Association des Médailleurs Militaires**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES,  
Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE,  
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,  
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre GUERIT, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,  
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Michel RIVALLIN, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés :**

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Robert LEON.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,  
Après avis des offices municipaux concernés,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer et à verser à l'Association des Médailleurs Militaires la somme de **5.500 F**, nécessaire à l'achat d'un drapeau afin de lui permettre, compte tenu de ses modestes moyens, de participer aux cérémonies nationales avec toute la solennité nécessaire.

Cette disposition est votée conformément aux dispositions générales arrêtées en la matière par le Conseil Municipal le 22 mai 1992.

**Imputation budgétaire Chapitre 922 - Sous chapitre 26 - Article 65748 - # 004423**

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Nadine PINSON

[Ordre du jour](#)